

BOA-FRANCE

Société Anonyme au capital de 10 000 000 euros
Siège social : **20, rue de Saint-Petersbourg - 75008 PARIS**
514 242 338 R.C.S. PARIS
Exercice social du 01/01/2021 au 31/12/2021
Comptes annuels approuvés par l'A.G.O. du 24 mai 2022

BILAN AU 31 DECEMBRE 2021 (en euros)

| ACTIF | 31/12/2021 | 31/12/2020 |
|---|-----------------------|-----------------------|
| Caisse, banques centrales, CCP | 77 560 056,81 | 88 017 398,25 |
| Effets publics et valeurs assimilées | 2 771 064,97 | 2 827 583,57 |
| Créances sur les étés de crédit et assimilés | 79 283 090,62 | 64 322 564,75 |
| Opérations avec la clientèle | 308 590,47 | 5 606 450,67 |
| Actions et autres titres à revenu variable | 11 966,31 | 12 049,04 |
| Particip. et autres titres détenus à long terme | 37 570,00 | 7 995,00 |
| Immobilisations incorporelles | 285 795,68 | 109 895,13 |
| Immobilisations corporelles | 152 023,85 | 95 870,80 |
| Autres actifs | 2 020 642,69 | 1 774 677,82 |
| Comptes de régularisation | 123 974,04 | 67 692,18 |
| TOTAL ACTIF | 162 554 755,44 | 162 842 177,21 |

| PASSIF | 31/12/2021 | 31/12/2020 |
|---|-----------------------|-----------------------|
| Dettes envers les étés de crédit et assimilés | 141 298 357,48 | 147 255 161,22 |
| Opérations avec la clientèle | 11 135 607,42 | 6 743 751,14 |
| Autres passifs | 295 595,23 | 149 715,38 |
| Comptes de régularisation | 931 337,11 | 741 647,55 |
| Provisions | 137 138,15 | 223 588,70 |
| Dettes subordonnées | 0,00 | 3 010 666,65 |
| Fonds pr risques bancaires généraux (FRBG) | 364 939,31 | 250 000,00 |
| Capital souscrit | 10 000 000,00 | 7 000 000,00 |
| Report à nouveau | - 2 532 353,43 | - 2 787 551,12 |
| Résultat de l'exercice | 924 134,17 | 255 197,69 |
| TOTAL PASSIF | 162 554 755,44 | 162 842 177,21 |

| HORS-BILAN | 31/12/2021 | 31/12/2020 |
|------------------------------------|---------------|---------------|
| Engagements donnés | 20 600 822,93 | 25 944 281,42 |
| - Engagements de financement | 20 290 469,54 | 24 558 565,61 |
| - Engagement de garantie | 310 353,39 | 1 385 715,81 |
| Engagements reçus | 10 070 000,00 | 12 500 000,00 |
| - Engagements de financement | 5 000 000,00 | 5 000 000,00 |
| - Engagement de garantie | 5 070 000,00 | 7 500 000,00 |

| COMPTE DE RESULTAT (EUR) | 31/12/2021 | 31/12/2020 |
|--|---------------------|---------------------|
| Intérêts et produits assimilés | 2 052 089,41 | 1 220 288,23 |
| Intérêts et charges assimilés | - 1 272 777,00 | - 753 381,63 |
| Commissions (produits) | 2 719 022,31 | 2 654 899,64 |
| Commissions (charges) | - 295 543,13 | - 247 030,84 |
| Gains ou pertes sur op. des portef. de négoc. | 744 140,05 | 521 167,46 |
| Autres produits d'exploitation bancaire | 137 191,82 | 3 876,36 |
| Autres charges d'exploitation bancaire | - 3 093,80 | - |
| PRODUIT NET BANCAIRE | 4 081 029,66 | 3 399 819,22 |
| Charges générales d'exploitation | - 2 967 140,89 | - 2 815 278,72 |
| Dot. aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corp. | - 66 511,35 | - 119 258,76 |
| RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION | 1 047 377,42 | 465 281,74 |
| Coût du risque | 58 046,92 | - 164 623,31 |
| RESULTAT D'EXPLOITATION | 1 105 424,34 | 300 658,43 |
| Gains ou pertes sur actif immobilisés | - | - 143 505,01 |
| RESULTAT COURANT AVANT IMPOT | 1 105 424,34 | 157 153,42 |
| Résultat exceptionnel | - 66 350,86 | 98 044,27 |
| Dot./Repr. de FRBG et prov. réglementées | - 114 939,31 | - |
| RESULTAT NET | 924 134,17 | 255 197,69 |

ANNEXE (en euros, sauf indication contraire).

1 - LA SOCIETE. La société BOA-FRANCE est une société anonyme de droit français ayant le statut d'établissement de crédit spécialisé, soumis aux dispositions du Code monétaire et financier. Elle est détenue majoritairement par le Groupe BANK OF AFRICA (BOA), à travers ses filiales à hauteur de 94,7 %, et la société PROPARGO détenant 5,0 % ainsi que des particuliers privés pour 0,3 %

| Répartition du capital de BOA FRANCE | Titres classe 1 | | Nbre total de titres en circulation | Total gén. des titres en valeur |
|--|-----------------|-------------------|-------------------------------------|---------------------------------|
| | Nombre titres | Total en valeur | | |
| BOA GROUP S.A. | 60 000 | 3 000 000 | 60 000 | 3 000 000 |
| AGORA | 13 999 | 699 950 | 13 999 | 699 950 |
| BOA - BENIN | 15 554 | 777 700 | 15 554 | 777 700 |
| BOA - BURKINA FASO | 14 000 | 700 000 | 14 000 | 700 000 |
| BOA - COTE D'IVOIRE | 15 555 | 777 750 | 15 555 | 777 750 |
| BOA - MADAGASCAR | 22 952 | 1 147 600 | 22 952 | 1 147 600 |
| BOA - MALI | 17 822 | 891 100 | 17 822 | 891 100 |
| BOA - NIGER | 6 223 | 311 150 | 6 223 | 311 150 |
| BOA - SENEGAL | 15 555 | 777 750 | 15 555 | 777 750 |
| BOA - KENYA | 7 777 | 388 850 | 7 777 | 388 850 |
| Actions ordinaires hors-Groupe (en détail) : | | | | |
| - PROPARGO | 10 000 | 500 000 | 10 000 | 500 000 |
| - M. DERREUMAUX | 386 | 19 300 | 386 | 19 300 |
| - M. COSSI | 105 | 5 250 | 105 | 5 250 |
| - M. KAPNIST | 31 | 1 550 | 31 | 1 550 |
| - M. SUEUR | 25 | 1 250 | 25 | 1 250 |
| - M. COLOMER | 15 | 750 | 15 | 750 |
| - M. BENANI | 1 | 50 | 1 | 50 |
| TOTAL | 200 000 | 10 000 000 | 200 000 | 10 000 000 |

2 - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE. Entrée de BOA GROUP S.A. en tant qu'actionnaire à hauteur de 30 % accordée par la BCE.

3 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE. Pas d'évènement postérieur à la clôture à mentionner.

4 - PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION. L'élaboration et la présentation des comptes annuels ont été effectuées conformément aux règles en vigueur (règlement n° 2014-07 du 26/11/2014 de l'Autorité des Normes Comptables, homologué par l'arrêté du 26/11/2014 publié au Journal Officiel du 31/12/2014). L'application des conventions générales est faite dans le respect du principe de prudence, de permanence des méthodes, d'indépendance des exercices et de continuité d'exploitation. **4.1. Evaluation des créances et dettes.** Les éléments inscrits en comptabilité ont été évalués selon la méthode des coûts historiques et tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets d'amortissements, de provisions et de corrections de valeur. Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances et dettes rattachées sont déterminées à chaque clôture, conformément aux dispositions de chaque contrat. Elles sont extournées le jour suivant la date d'arrêté. BOA-FRANCE adopte l'approche standard conformément à la réglementation et de ce fait utilise exclusivement les notations externes. **Encours sains.** Les encours sains sont les ensembles de créances ne répondant aux conditions des créances douteuses. **Encours douteux.** Sont considérées comme douteuses les créances pour lesquelles : il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements ; les crédits présentant des échéances impayées trois mois au moins ; les crédits faisant l'objet d'une procédure contentieuse. Le déclassement en douteux d'une créance entraîne immédiatement celle de l'ensemble des encours et des engagements relatifs au débiteur dans cette même catégorie. Ces crédits donnent lieu à constitution d'une dépréciation qui correspond à la différence entre la valeur brute de la créance et la valeur actualisée au taux effectif d'origine du crédit (pour les crédits à taux fixe) ou au dernier taux connu (pour les crédits à taux variable) des flux futurs estimés recouvrables. Ces dépréciations sont portées en déduction de l'actif et les provisions destinées à couvrir les risques de hors-bilan individualisés figurent au passif. Les intérêts courus ou échus afférents aux créances douteuses sont dépréciés en totalité. Ces intérêts sur créances douteuses sont désormais comptabilisés dans les revenus suite à un changement de méthode intervenu en octobre 2016 avec en corollaire une dépréciation enregistrée en compte de résultat. Sont considérées comme douteuses compromises : les créances pour lesquelles la déchéance du terme a été prononcée ; les créances classées en douteux depuis plus d'un an. **Encours restructurés.** Lorsque le paiement des échéances initiales d'un crédit devenu douteux a repris de manière régulière, celui-ci peut à nouveau être classé dans la catégorie des créances saines. Ces créances restructurées deviennent alors des créances dont les caractéristiques initiales ont été modifiées afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances. Aucun encours n'est concerné au 31/12/2020. **Méthode de prise en compte des instruments de réduction des risques.** Afin de couvrir les expositions au groupe relatives aux opérations de hors-bilan, deux types d'instruments de réduction des risques ont été mis en place : le dépôt affecté et les contre-garanties. Les dépôts affectés sont comptabilisés au niveau des dettes sur établissements de crédit au bilan tandis que les contre-garanties sont comptabilisées en garantie reçues des établissements de crédit en hors-bilan. Le montant de ces instruments est tout au plus identique au montant des créances couvertes. Ces instruments sont évalués mensuellement. **4.2. Portefeuille de titres et instruments financiers.** Les titres de transaction sont acquis tous sur un marché actif (tout marché au sens de l'article 2321-1 de l'ANC 2014-07 sur lequel le prix de marché des titres concernés sont constamment accessibles aux tiers auprès d'une bourse de valeurs, ou auprès de courtiers, de négociateurs ou d'établissements assujettis mainteneurs de marché) dès l'origine dans le but de les revendre après une courte période de détention. Ils sont évalués à leur valeur de marché et les plus ou moins-values qui en résultent constatées immédiatement au poste « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation ». Les titres de placement acquis tous sur un marché actif sont enregistrés pour leur prix d'acquisition frais exclus. Le prix d'acquisition est représenté par le cours au 31/12/2021 pour les titres cotés. Les moins-values latentes sont constatées par voie de provisions tandis que les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produits sur la durée de vie résiduelle des titres. L'étalement de ces différences est réalisé en utilisant la méthode actuarielle. L'acquisition en juin 2017 du titre OAT (échéance 25/05/2024) émis par le Trésor Public induit un écart de remboursement de 390,52 milliers d'euros. Cet écart est amorti sur la durée résiduelle du titre. La fraction relative à 2021 est intégrée dans les comptes. Pour rappel, ces titres ont été reclassés en titre d'investissement. A la clôture, pour les parts d'OPCVM de FCP, les valeurs de marché correspondent aux valeurs liquidatives disponibles dans le contexte de marché en vigueur à la date d'arrêté. Les titres d'investissement sont enregistrés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition. Les frais d'acquisition sont soit rattachés au prix d'acquisition des titres d'investissement, soit comptabilisés directement en charges, sous réserve du respect des dispositions de l'article 2371-2 du règlement ANC. Lors de l'arrêté comptable, les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable, corrigée des amortissements et reprises des différences décrites ci-dessus, et le prix de marché des titres à revenu fixe ne font pas l'objet d'une dépréciation, sauf s'il existe une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance en raison de circonstances nouvelles et sans préjudice des dépréciations à constituer en application des dispositions du Titre 2 du livre II du présent règlement, traitant du risque de crédit sur les titres, s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. A chaque arrêté comptable, les établissements utilisent des comptes rattachés afin d'enregistrer en résultat les intérêts courus corrigés de l'échelonnement des écarts de remboursement quand ils existent. Le portefeuille de micro-couverture comprend les contrats qui recouvrent, de manière identifiée dès l'origine, le risque de taux d'intérêt de change affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes. Ces contrats sont valorisés symétriquement à l'élément ou à l'ensemble d'éléments couverts. A chaque arrêté comptable, les opérations de couverture sont évaluées au cours de marché utilisé pour l'évaluation des éléments couverts. Lorsque l'élément couvert est un élément de hors-bilan évalué au cours à terme, les deux composants de l'opération entrent dans la position de change à terme évaluée au cours à terme restant à courir à la date d'arrêté. Dans ce cas, les gains et les pertes de change latents constatés sont comptabilisés en charge et commission dans le compte de résultat de la période concernée avec un ajustement à la fin de chaque contrat du montant du report ou dépôt prévu dans le contrat. **4.3. Titres de participation, parts dans les entreprises liées, et autres titres détenus à long terme.** BOA-FRANCE ne possède pas de titres à long terme (participations ou dans des entreprises liées). **4.4. Immobilisations incorporelles et corporelles.** Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire sans substance physique. Les immobilisations incorporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition qui

comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Elles sont amorties selon leur durée probable d'utilisation. Tous les logiciels et développements informatiques réalisés sont amortis sur une durée de 5 ans. Les fonds de commerce ne sont pas amortis mais font l'objet, le cas échéant, de dépréciations. Les tests de dépréciation sont réalisés tous les ans. Ces fonds de commerce ont fait l'objet de test de dépréciation périodique à l'issue duquel, le montant de 50 K€ qui y est inscrit n'a pas besoin d'être déprécié. Les droits au bail sont amortis de manière linéaire sur la durée de vie résiduelle du bail et font l'objet de dépréciations si nécessaire par rapport à la valeur de marché. Une immobilisation corporelle est un actif physique détenu, soit pour être utilisé dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit à des fins de gestion interne et dont l'entité attend qu'il soit utilisé au-delà de l'exercice en cours. Les immobilisations corporelles sont inscrites à leur coût d'acquisition. Les biens sont amortis selon la durée de vie estimée du bien. Les aménagements sont amortis sur 10 ans et les autres immobilisations corporelles sont amorties sur 5 ans. Le cas échéant, les immobilisations peuvent faire l'objet d'une dépréciation. **4.5. Provisions.** Une provision pour risques ou charges est constatée à chaque fois qu'une sortie de ressources, sans contrepartie attendue, est possible. L'évaluation est réalisée en détail pour chaque cas concret de sortie de ressources. Ces provisions représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Le montant de la ressource est alors actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que l'effet de cette actualisation présente un caractère significatif. Vus les litiges auxquels nous faisons face cette année, suite aux différents licenciement qui ont eu lieu, une provision pour risque et charge d'une valeur d'environ 90 K€ a été enregistrée en vue d'amortir d'éventuelles indemnités. **4.6. Engagements à long terme accordés aux salariés.** La société doit verser une indemnité de départ en retraite (à l'initiative du salarié) aux salariés ayant au moins 10 ans d'ancienneté conformément aux dispositions de la convention collective des sociétés financières. En cas de mise à la retraite, l'indemnité due est égale à l'indemnité de licenciement. La provision pour engagement de retraite constituée en 2020 a été révisée à la baisse, suite à une réévaluation de celle-ci à fin 2021 (- 209,94 €). **4.7. Autres.** Les charges et produits, d'un montant significatif et relatifs aux exercices précédents, sont constatés en résultat exceptionnel. Il en est de même pour toutes les amendes et pénalités. Les commissions sont enregistrées selon les dates de prestations, à l'exception de certaines, qui liées aux crédits documentaires par acceptation ou par paiement différés sont constatées et prises en une seule fois au terme de ces crédits. **4.8. Résultat par action et résultat dilué par action.** Le capital social étant composé uniquement d'actions ordinaires, disposant toutes des mêmes droits, le résultat par action est calculé en divisant le résultat net par le nombre d'actions. La société n'a émis aucun titre donnant accès futur au capital social, aucun résultat dilué par action n'étant par conséquent calculé.

5 - INFORMATION SUR LES POSTES DU BILAN-ACTIF. 5.1. Opérations avec la clientèle et avec les établissements de crédit et assimilés.

| Note 1. Créances interbancaires | 31/12/2021 | 31/12/2020 |
|---------------------------------|---------------|---------------|
| A vue..... | 73 845 545,27 | 57 618 381,95 |
| A terme..... | 5 437 545,35 | 6 704 182,80 |
| TOTAL | 79 283 090,62 | 64 322 564,75 |

| Note 2. Créances clientèles nettes | 31/12/2021 | 31/12/2020 |
|-------------------------------------|------------|--------------|
| Créances commerciales..... | 0,00 | 4 311 998,05 |
| Autres concours à la clientèle..... | 289 582,57 | 1 279 178,55 |
| Comptes ordinaires débiteurs..... | 19 007,90 | 2 708,00 |
| TOTAL | 308 590,47 | 5 593 884,60 |

| Créances nettes | A moins de 3 mois | De 3 mois à 1 an | De 1 an à 5 ans | A plus de 5 ans | Total |
|-------------------------------------|-------------------|------------------|-----------------|-----------------|---------------|
| Ets de crédit..... | 73 845 545,27 | - | - | - | 73 845 545,27 |
| Prêts interbancaires à terme..... | 4 411 505,21 | 1 026 040,14 | 0,00 | 0,00 | 5 437 545,35 |
| Autres concours à la clientèle..... | 26 254,24 | 215 468,11 | 25 027,94 | 41 840,18 | 308 590,47 |
| TOTAL | 78 283 304,72 | 1 241 508,25 | 25 027,94 | 41 840,18 | 79 591 681,09 |

| Créances nettes | 31/12/2021 | 31/12/2020 |
|---------------------|---------------|---------------|
| Non éligibles..... | 79 283 090,62 | 64 322 564,75 |
| TOTAL ETS DE CREDIT | 79 283 090,62 | 64 322 564,75 |
| Non éligibles..... | 308 590,47 | 5 593 996 |
| TOTAL CLIENTELE | 308 590,47 | 5 593 996 |
| TOTAL | 79 591 681,09 | 69 916 560,91 |

| Créances clientèles brutes | 31/12/2021 | 31/12/2020 |
|----------------------------|------------|--------------|
| Encours sains..... | 308 590,47 | 5 593 884,60 |
| Encours douteux..... | 34 056,32 | 47 876,23 |
| TOTAL | 342 646,79 | 5 641 760,83 |

5.2. Portefeuille titres (transaction, placement et assimilés, investissement). Note 3. La société détient dans son portefeuille de titres d'investissement, et d'actifs de liquidité de niveau 1.

| Actions et autres titres | 31/12/2021 | 31/12/2020 |
|--------------------------|--------------|--------------|
| Transaction..... | 11 966,31 | 12 049,04 |
| Investissement..... | 2 771 064,97 | 2 827 583,57 |
| Participation..... | 37 570,00 | 7 995,00 |
| TOTAL | 2 820 601,28 | 2 847 627,61 |

Plus ou moins-values latentes sur les titres. Valeur d'acquisition et Valeur au 31/12/2021. Transaction : 11 966,31, Investissement : 2 771 064,97, Participation : 37 570,00, Total : 2 820 601,28

| Titres | 31/12/2021 | 31/12/2020 |
|---|--------------|--------------|
| Obligations et autres cotés..... | 2 771 064,97 | 2 827 583,57 |
| TOTAL OBLIGATIONS | 2 771 064,97 | 2 827 583,57 |
| Actions et autres cotés sur marché actif..... | 11 966,31 | 12 049,04 |
| TOTAL ACTIONS | 11 966,31 | 12 049,04 |
| TOTAL | 2 783 031,28 | 2 839 632,61 |

5.3. Immobilisations corporelles et incorporelles. Note 4 et 5.

| Immobilisations brutes | 2020 | Acquisitions | Total |
|----------------------------|------------|--------------|------------|
| Fonds de commerce..... | 50 000,00 | - | 50 000,00 |
| Autres incorporelles..... | 282 336,05 | 175 605,00 | 457 941,05 |
| TOTAL INCORPORELLES | 332 336,05 | 175 605,00 | 507 941,05 |
| Agencements..... | 10 029,00 | 6 845,00 | 16 874,00 |
| Mobilier..... | 48 334,48 | 39 421,00 | 87 755,48 |
| Matériel informatique..... | 321 156,56 | 46 912,03 | 368 068,59 |
| TOTAL CORPORELLES | 379 520,04 | 93 178,03 | 472 698,07 |
| TOTAL GENERAL | 711 856,09 | 268 783,03 | 980 639,12 |

| Amortissements | 2020 | Dotations | Total |
|----------------------------|------------|-----------|------------|
| Autres incorporelles..... | 222 440,85 | 29 485,15 | 251 926,00 |
| TOTAL INCORPORELLES | 222 440,85 | 29 485,15 | 251 926,00 |
| Agencements..... | 447,00 | 1 334,00 | 1 781,00 |
| Mobilier..... | 109 364,66 | 7 431,04 | 116 795,70 |
| Matériel informatique..... | 173 839,33 | 28 260,96 | 202 100,29 |
| TOTAL CORPORELLES | 283 650,99 | 37 026,00 | 320 676,99 |
| TOTAL GENERAL | 506 091,84 | 66 511,15 | 572 602,99 |

Fonds commercial. Mali et Total : 50 000. **Immobilisations encours.** Immobilisation encours incorporelle et Total incorporelles, Augmentation et Total : 29 760,19. **5.4. Autres postes du bilan.**

| Note 6. Autres actifs | 31/12/2021 | 31/12/2020 |
|-----------------------------|--------------|--------------|
| Dépôt et cautionnement..... | 174 842,63 | 173 764,32 |
| Débiteurs divers..... | 1 845 800,06 | 1 600 913,50 |
| TOTAL | 2 020 642,69 | 1 774 677,82 |

| Note 7. Comptes de régularisation | 31/12/2021 | 31/12/2020 |
|-----------------------------------|------------|------------|
| Charges constatées d'avance..... | 97 735,85 | 54 286,92 |
| Autres à recevoir..... | 26 238,19 | 13 405,26 |
| TOTAL | 123 974,04 | 67 692,18 |

5.5. Positions en USD, XOF et XAF.

| Valeur globale des postes bilan en devise (cours de clôture au 31/12/2021) | Total | Cours au 31/12/2021 |
|--|-------------------|---------------------|
| Valeur USD..... | 149 800 409,49 | 1,1333934 |
| Contre-valeur EUR..... | 132 169 057,22 | 1,00 |
| Valeur XOF..... | 28 911 202 788,00 | 655,957 |
| Contre-valeur EUR..... | 44 074 844,52 | 1,00 |
| Valeur XAF..... | 1 385 999 784,00 | 655,957 |
| Contre-valeur EUR..... | 2 112 943,05 | 1,00 |

6 - INFORMATION SUR LES POSTES DU BILAN-PASSIF. 6.1. Opérations avec la clientèle et avec les établissements de crédit et assimilés.

| Note 8. Dettes interbancaires | 31/12/2021 | 31/12/2020 |
|-------------------------------|----------------|----------------|
| A vue..... | 72 182 588,17 | 86 495 059,09 |
| A terme..... | 69 115 769,31 | 60 760 102,13 |
| TOTAL | 141 298 357,48 | 147 255 161,22 |

| Note 9. Dettes clientèle | 31/12/2021 | 31/12/2020 |
|------------------------------|---------------|--------------|
| Autres dettes (à vue)..... | 11 135 607,42 | 6 575 227,15 |
| Autres dettes (à terme)..... | - | 168 523,99 |
| TOTAL AUTRES DETTES | 11 135 607,42 | 6 743 751,14 |
| TOTAL | 11 135 607,42 | 6 743 751,14 |

| Dettes (EUR) | A - de 3 mois | De 3 mois à 1 an | Total |
|-----------------------------------|----------------|------------------|----------------|
| Ets de crédit créditeurs..... | 72 182 588,17 | - | 72 182 588,17 |
| Empr. interbancaires à terme..... | 31 960 485,55 | 36 828 485,32 | 68 788 970,87 |
| Cptes créditeurs à terme..... | - | 326 798,44 | 326 798,44 |
| TOTAL | 104 143 073,72 | 37 155 283,76 | 141 298 357,48 |

6.2. Autres postes du bilan. Note 10. Autres passifs. Charges sociales à payer et Total, 31/12/2021 : 295 595,23, 31/12/2020 : 149 715,38.

| Note 11. Comptes de régularisation | 31/12/2021 | 31/12/2020 |
|------------------------------------|------------|------------|
| Produits constatés d'avance | 26 579,72 | 35 114,24 |
| Congés payés et charges | 411 136,71 | 328 471,41 |
| Charges à payer | 469 025,96 | 376 912,28 |
| Autres à payer | 24 594,72 | 1 149,62 |
| TOTAL | 931 337,11 | 741 647,55 |

6.3. Provisions.

| Note 12. Provisions | 2020 | Dotations | Reprise | Total |
|------------------------|------------|------------|--------------|------------|
| Risques..... | 250 000,00 | 114 939,31 | - | 364 939,31 |
| TOT. ACTIVITE BANCAIRE | 250 000,00 | 114 939,31 | - | 364 939,31 |
| Risques..... | 50 871,19 | - | - | 50 871,19 |
| Charges..... | 172 717,51 | 90 581,18 | - 177 031,73 | 86 266,96 |
| TOTAL AUTRES | 223 588,70 | 90 581,18 | - 177 031,73 | 137 138,15 |
| TOTAL PROVISIONS | 473 588,70 | 205 520,49 | - 177 031,73 | 502 077,46 |

6.4. Dette subordonnée à terme. Type de dette. 2021. Dette subordonnée à terme, Nombre : 3 000 000, Taux annuel : 4 %, Intérêts : 57 667. Dette subordonnée reçue de BOA Groupe SA, pour une durée de 5 ans (dette acquise en 2019). Cette dette a été remboursée et convertie en capital suite à l'accord de la BCE le 23/06/2021. **Rappel des conditions de subordination.** L'encours en principal dû et les intérêts, seront subordonnés au paiement de toutes les créances que l'emprunteur serait tenu d'effectuer à tous ses bailleurs de fonds ; le Prêteur accepte que les prêts de tous les bailleurs de fonds de l'emprunteur ainsi que toutes les autres dettes existant à la date de liquidation de l'emprunteur ou contracter pour les besoins de celle-ci soient remboursées en priorité par rapport au remboursement de la dette subordonnée.

6.5. Capitaux propres. Notes 13, 14 et 15.

| Capitaux propres | 2020 | Aug. | Affectation | Total |
|------------------------------|---------------------|---------------------|--------------|---------------------|
| Capital social | 7 000 000,00 | 3 000 000,00 | - | 10 000 000,00 |
| Report à nouveau | - 2 787 551,12 | - | - 255 197,69 | - 2 532 353,43 |
| Affectation de résultat..... | 513 720,21 | - | - 255 197,69 | 258 522,52 |
| Résultat en instance | - 258 522,52 | 924 134,17 | - | 665 611,65 |
| TOTAL | 4 467 646,57 | 3 924 134,17 | - | 8 391 780,74 |

| Capitaux propres | 31/12/2021 | Affectation | Après affect. |
|------------------------|---------------------|--------------|---------------------|
| Capital social | 10 000 000,00 | - | 10 000 000,00 |
| Report à nouveau | - 2 532 353,43 | 924 134,17 | - 1 608 219,26 |
| Résultat | 924 134,17 | - 924 134,17 | - |
| TOTAL | 8 391 780,74 | 0,00 | 8 391 780,74 |

Comme le demande l'article 243 bis du Code général des impôts, il est important de rappeler qu'aucun dividende n'a été versée au cours des trois derniers exercices.

7 - ACTIONNARIAT. Type d'actions. Actions ordinaires, 2021, Nombre : 200 000, Valeur nominale (EUR) : 50, 2020, Nombre : 140 000, Valeur nominale (EUR) : 50. Chaque action ordinaire donne droit à une quote-part dans les bénéfices et à une voix dans les Assemblées Générales.

8 - INFORMATIONS SUR LE HORS-BILAN. Note 16. 8.1. Garanties données.

| Engagements donnés | 31/12/2021 | 31/12/2020 |
|---|----------------------|----------------------|
| Engagements en faveur d'établissements de crédit .. | 20 290 469,54 | 24 558 565,61 |
| - Dont financement (établissements de crédit)..... | 20 290 469,54 | 24 558 565,61 |
| Clientèle | 310 353,39 | 1 385 715,81 |
| TOTAL ENGAGEMENTS DONNES | 20 600 822,93 | 25 944 281,42 |

8.2. Garanties reçues.

| Garanties et engagements reçus | 31/12/2021 | 31/12/2020 |
|--|----------------------|----------------------|
| Garanties reçus d'établissements de crédit | 5 070 000,00 | 7 500 000,00 |
| Engagements de financements..... | 5 000 000,00 | 5 000 000,00 |
| TOTAL ENGAG. REÇUS D'ETS DE CREDIT | 10 070 000,00 | 12 500 000,00 |

8.3. Opérations sur instruments financiers. En application de la réglementation relative à la comptabilisation des swaps de devises et d'opérations assimilées, ces instruments font l'objet d'une classification en fonction de l'intention de gestion exprimée par l'établissement. Le portefeuille de micro-couverture comprend les contrats qui recouvrent, de manière identifiée dès l'origine, le risque de taux d'intérêt affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes. Ces contrats sont valorisés symétriquement à l'élément ou à l'ensemble d'éléments couverts. En application du règlement du Comité de la réglementation comptable, à chaque arrêté comptable, les opérations de couverture sont évaluées au cours de marché utilisé pour l'évaluation des éléments convertis. Lorsque l'élément couvert est un élément de hors-bilan évalué au cours à terme, les deux composants de l'opération entrent dans la position de change à terme évaluée au cours à terme restant à courir à la date d'arrêté. Dans ce cas les gains ou pertes de changes latents constatés sont comptabilisés en charges ou produits dans le compte de résultat de la période concernée. Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes de hors-bilan, pour la valeur nominale des contrats.

8 - AUTRES INFORMATIONS ET ENGAGEMENTS. Aucun engagement de crédit-bail n'existe au 31/12/2021.

9 - INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT. 9.1. Produits et charges d'intérêt. Notes 17 et 18.

| Intérêts | 31/12/2021 | 31/12/2020 |
|--|-----------------------|---------------------|
| Etablissement de crédit..... | 1 706 276,00 | 966 994,17 |
| Obligations ou autres titres à revenu fixe | 58 499,98 | 103 635,57 |
| Clientèle | 287 313,43 | 149 658,49 |
| TOTAL PRODUITS D'INTERETS | 2 052 089,41 | 1 220 288,23 |
| Etablissement de crédit..... | - 1 272 777,00 | - 753 381,63 |
| TOTAL CHARGES D'INTERETS | - 1 272 777,00 | - 753 381,63 |

9.2. Revenu des titres à revenu variable. Aucun revenu de titres à revenu variable n'a été observé cette année. **9.3. Commissions. Notes 19 et 20.**

| Commissions | 31/12/2021 | 31/12/2020 |
|-----------------------------------|---------------------|---------------------|
| Etablissements de crédit | 960 482,27 | 932 483,14 |
| Clientèle | 1 758 540,04 | 1 722 416,50 |
| TOTAL PRODUITS COMMISSIONS | 2 719 022,31 | 2 654 899,64 |
| Etablissement de crédit..... | - 295 543,13 | - 247 030,84 |
| TOTAL CHARGES COMMISSIONS | - 295 543,13 | - 247 030,84 |

9.4. Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés. Note 21. Gains et pertes sur opérations de portefeuille d'investissement. Dotations/reprises titres d'investissement (écart de remboursement) et Total titres de placements, 31/12/2021 : - 56 518,58, 31/12/2020 : - 87 063,95. **9.5. Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation.**

| Gains et pertes sur op. de portefeuille de négociation | 31/12/2021 | 31/12/2020 |
|--|-------------------|-------------------|
| Plus-values/Moins-values titres de transaction | - 82,73 | - 60,12 |
| Produits des opérations de change* | 744 222,78 | 521 227,58 |
| TOTAL TITRES DE PORTEFEUILLE | 744 140,05 | 521 167,46 |

Au 31/12/2021, les pertes constatées sur les titres de transaction (OPCVM) s'élevaient à 82,73 euros. Les titres de transaction sont tous négociables sur un marché actif au sens de l'article 2321-1 de l'ANC 2014-07. Aucune surcote/décote au 31/12/2021 sur les titres de transactions. **9.6. Autres produits et charges d'exploitation bancaire. Notes 22 et 23.**

| Autres produits et charges d'exploitation bancaire | 31/12/2021 | 31/12/2020 |
|--|-------------------|-----------------|
| Produits divers d'exploitation | 137 191,82 | 3 876,36 |
| TOTAL AUTRES PRODUITS | 137 191,82 | 3 876,36 |
| Charges diverses..... | - 3 093,80 | - |
| TOTAL AUTRES CHARGES | - 3 093,80 | 0,00 |

9.7. Charges générales d'exploitation.

| Note 24. Charges générales d'exploitation | 31/12/2021 | 31/12/2020 |
|---|---------------------|---------------------|
| Frais généraux hors salaires | 1 372 509,31 | 1 248 789,41 |
| Sociétés du groupe..... | 397 165,26 | 328 159,42 |
| Loyers et charges..... | 248 012,25 | 208 350,92 |
| Autres services extérieurs..... | 727 331,80 | 712 279,07 |
| Frais du personnel..... | 1 594 631,58 | 1 566 489,31 |
| Salaires bruts..... | 1 094 362,34 | 1 084 571,13 |
| Charges sociales hors retraite..... | 410 852,90 | 400 579,55 |
| Retraite..... | 89 416,34 | 81 338,63 |
| TOTAL CHARGES GENERALES | 2 967 140,89 | 2 815 278,72 |

9.8. Dotations aux amortissements. Note 25. Voir 5.3 Immobilisations corporelles et incorporelles. **9.9. Coût du risque.**

| Note 26. Coût du risque | 31/12/2021 | 31/12/2020 |
|--|------------------|---------------------|
| Dotations aux provisions | - 96 790,77 | - 226 988,68 |
| Pertes s/créa. irrécouvrables couvertes pas prov. | - | - 1 483,84 |
| Pertes s/créa. irrécouvrables non couvertes pas prov. | - 29 657,47 | - 8 781,84 |
| Reprises s/créa. irrécouvrables couvertes par prov. | 7 463,43 | 1 693,84 |
| Autres reprises de provisions | 177 031,73 | 70 937,21 |
| TOTAL COUT DU RISQUE | 58 046,92 | - 164 623,31 |

9.10. Résultat exceptionnel.

| Notes. 27. Charges sur exercices précédents | 31/12/2021 | 31/12/2020 |
|---|-------------------|-----------------|
| Charges DAB (Diaspora)..... | - | 10,58 |
| Ajustement travaux d'arrêté 2021 | 109 164,36 | 2,87 |
| Charges diverses d'exploitation..... | 11 394,08 | 5 928,05 |
| TOTAL | 120 558,44 | 5 941,50 |

| Produits sur exercices précédents | 31/12/2021 | 31/12/2020 |
|---|------------------|-------------------|
| Régularisation comptable..... | 54 207,58 | 47 354,33 |
| Régularisation frais formation..... | - | 2 077,67 |
| Régularisation opération virement | - | 1 459,00 |
| Autres..... | - | 53 094,77 |
| TOTAL | 54 207,58 | 103 985,77 |

L'ensemble des produits et charges correspondant aux exercices précédents a été constaté en résultat exceptionnel. **9.11. Impôt sur les bénéfices.** Aucune charge ou produit d'impôt n'a été constaté au cours de l'exercice. **10. Information sectorielle.** La société est organisée autour de 4 activités : le Correspondent Banking réunit tous les services de compensation d'opérations en EUR pour le compte de banques localisées exclusivement en Afrique ; le Trade Finance regroupe les diverses activités de financement d'entreprises faisant commerce avec l'Afrique. Les escomptes de traites avalisées concernent en très grande majorité des clients situés hors de France tandis que les confirmations de crédits documentaires concernent davantage la clientèle française ; les activités tournées autour de la clientèle Diaspora pour laquelle les revenus qui y sont tirés sont pris pour l'essentiel sur les banques africaines qui ont mandaté BOA-FRANCE pour gérer cette clientèle ; les activités de Money Market, plus centrées sur l'achat et la vente des devises EUR/XOF. A ces quatre activités s'ajoutent les activités diverses et notamment les fonctions centrales de gestion de la trésorerie. Les contributions au revenu par secteur d'activité sont reprises ci-dessous. Il faut noter que en Ukraine, n'a jusque-là pas affecté notre activité qui dans sa globalité, est basée sur les transferts des flux monétaires, notamment en EUR, XOF et USD.

| PNB par ligne métier (données analytiques en EUR) | 2021 | % |
|---|---------------------|--------------|
| Correspondent Banking..... | 2 002 818,56 | 49,08 % |
| Trade Finance | 579 361,40 | 14,20 % |
| Diaspora | 341 448,70 | 8,37 % |
| Trésorerie et autres | 186 132,72 | 4,56 % |
| Money Market et change..... | 971 268,29 | 23,80 % |
| TOTAL | 4 081 029,66 | 100 % |

11. Autres informations. 11.1. Effectifs.

| Effectifs moyens | 31/12/2021 | 31/12/2020 |
|------------------|------------|------------|
| Cadres | 14 | 16 |
| Non cadres..... | 8 | 10 |
| TOTAL | 22 | 26 |

11.2. Rémunérations, avances, crédits et engagements. L'indication du montant des rémunérations conduirait à donner une rémunération individuelle. **11.3. Informations relatives aux opérations de fiducie.** L'agrément de BOA-FRANCE ne lui permet pas de réaliser des opérations de fiducie. **11.4. Informations relatives aux transactions entre parties liées.** Toutes les opérations avec des parties liées sont réalisées aux conditions normales de marché. **11.5. Honoraires des Commissaires aux comptes.** Le montant des honoraires des Commissaires aux comptes au titre du contrôle légal des comptes pris en charge en 2021 s'élève à 55 550 € HT.

AFFECTATION DU RESULTAT. L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité de l'Assemblée Générale Ordinaire, approuve la proposition du Conseil d'administration, et décide d'imputer ce bénéfice comptable de + 924 134,17 euros sur le report à nouveau négatif des années antérieures. Origine. Bénéfice de l'exercice : + 924 134,17 €, Report à nouveau antérieur : - 2 532 353,43 €, Report à nouveau négatif : - 1 608 219,26 €.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS. Opinion. En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BOA-FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021 tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit et des risques. **Fondement de l'opinion. Référentiel d'audit.** Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. **Indépendance.** Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas

fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014. **Justification des appréciations.** La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits. C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément. **Opérations intragroupes. Risque identifié et principaux jugements.** Les relations commerciales entre BOA-France et les autres entités du groupe BOA représente une part importante de l'activité. Au-delà de la correcte contractualisation de ces relations, du correct enregistrement des flux et de leur valorisation, le contrôle de l'information comptable et financière s'appuie également sur la confirmation des opérations par les banques contreparties. Le recensement de l'ensemble des opérations concernées et l'analyse en temps opportun des écarts éventuellement constatés entre la position de BOA-FRANCE et celles des banques contreparties, sont des diligences essentielles. Toutefois, celles-ci dépendent fortement de l'organisation en place au sein du groupe et dans les sociétés sœurs, en termes de calendrier comme de seuils d'analyse, avec un impact potentiel sur notre appréciation de la réalité et de l'exhaustivité des positions de BOA-FRANCE. Etant donné l'hétérogénéité rencontrée au sein du groupe en termes de calendrier de remontée des données intragroupes, de fiabilisation de celles-ci et de réactivité dans la rationalisation des écarts significatifs résiduels, nous considérons ce processus comme un point clé de l'audit. **Notre approche d'audit.** Nos travaux ont consisté à apprécier le contrôle interne déployé par la Banque pour s'assurer de la réalité et de l'exhaustivité des déclarations intragroupes, ainsi qu'à procéder à des contrôles sur pièce au 31/12/2021 sur les justifications d'écarts. Nous avons : évalué le système de contrôle interne lié à la production des réconciliations intragroupes et à l'analyse des écarts résultant de celles-ci ; évalué le caractère effectif des déclarations de la banque et de l'ensemble des sociétés du groupe avec lesquelles la banque effectue des transactions ; évalué le caractère probant des documents justifiant l'enregistrement comptable des soldes figurant sur les déclarations ; procédé à des tests substantifs visant à nous assurer de la réalité et de l'exhaustivité des déclarations, notamment sur l'arrêté du 31/12/2021. **Systèmes d'Informations. Risques identifiés et principaux jugements.** La sécurité et la maîtrise de l'environnement informatique constituent des facteurs déterminants pour le bon déroulement des opérations et pour la fiabilité de la production de l'information financière. L'existence d'un dispositif formalisé et fonctionnel de gestion des accès d'une part et l'application effective de la procédure de gestion des incidents constituent des contrôles clés permettant de limiter le risque de fraudes ou d'erreurs imputables à des modifications inappropriées du paramétrage des applicatifs ou des données concourant à l'élaboration de l'information financière. Par ailleurs, il est crucial pour la banque de pouvoir optimiser la gestion et les évolutions du parc informatique afin de construire un système d'informations qui puisse répondre aux exigences actuelles des reportings financiers et prudentiels. Nous considérons par conséquent la gestion des accès ainsi que de l'exploitation des systèmes d'informations comme des points clés de l'audit. **Notre approche d'audit.** Les travaux de revue de l'environnement informatique ont été réalisés avec le concours de nos spécialistes informatiques. Ils ont consisté à : obtenir une compréhension des systèmes, processus et contrôles qui sous-tendent l'information comptable et financière ; évaluer les contrôles généraux informatiques (gestion des accès aux applications et aux données, gestion des changements, gestion de l'exploitation informatique, gestion des sauvegardes et de la continuité d'exploitation) ; évaluer les contrôles applicatifs embarqués sur lesquels nous nous appuyons pour nos travaux d'audit ; récupérer un état recensant les écritures manuelles et tester l'ensemble de celles présentant un caractère risqué au regard de notre jugement professionnel. **Vérifications spécifiques.** Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires. **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.** Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire. **Informations relatives au gouvernement d'entreprise.** Nous attestons

de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce. **Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires. Désignation des Commissaires aux comptes.** Nous avons été nommés Commissaire aux comptes de la société BOA-FRANCE par votre Assemblée Générale du 25/08/2009 (le premier exercice audité était l'exercice clos le 31/12/2010). Au 31/12/2021, le cabinet MAZARS était dans la 12ème année de sa mission sans interruption. **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels.** Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. **Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels. Objectif et démarche d'audit.** Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre : il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ; il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ; il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ; il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ; il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle. **Rapport au Comité d'audit et des risques.** Nous remettons au Comité d'audit et des risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit et des risques figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport. Nous fournissons également au Comité d'audit et des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit et des risques des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées. Paris - La Défense, le 9 mai 2022, Le Commissaire aux comptes, MAZARS : Jean LATORZEFF, Associé.

Le rapport de gestion est à la disposition du public au siège social de la société.